

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2381

Lyon 7e - Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consentie au profit de la Ville de Lyon – EI 07 288

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2381 - LYON 7E - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX SITUES DANS LE QUARTIER GENERAL FRERE SIS 22 AVENUE LECLERC, A USAGE DE STRUCTURE DE PETITE ENFANCE, CONSENTIE AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON – EI 07 288 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Ministère de la défense est propriétaire de locaux situés quartier Général Frère 22-26 avenue Leclerc à Lyon 7^e, et notamment du bâtiment 046.

Au regard des besoins recensés notamment dans le 4^e Plan enfance, la Ville de Lyon s'est rapprochée du Ministère de la Défense, en 2006, afin de pouvoir réaliser une crèche au sein de ces locaux.

Au terme des négociations, un accord a pu être trouvé sur la base d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Défense permettant la mise à disposition au profit de la Ville de Lyon desdits locaux, à usage d'établissement d'accueil de jeunes enfants, situés 22 avenue Leclerc à Lyon 7^e. Cette autorisation a été accordée d'une part, en vue de l'exécution de travaux d'aménagement des locaux par la Ville pour la création de la crèche et d'autre part, en vue de la gestion de la structure. Les modalités de cette gestion ont fait l'objet d'une convention d'usage relative aux obligations et aux responsabilités respectives du Ministère de la Défense et de la Ville de Lyon et aux modalités comptables liées à la participation financière de la Ville aux coûts de certaines prestations techniques assurées par l'Armée.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de défense des locaux susvisés en date du 3 mai 2012, modifiée par un avenant n° 1 en date du 12 décembre 2012, et la convention relative à l'utilisation de ces mêmes locaux en date du 9 décembre 2013, étant arrivées à échéance le 30 juin 2016, la Ville de Lyon a sollicité le Ministère de la Défense afin d'obtenir la reconduction de ce cadre d'occupation, dans les mêmes conditions que précédemment.

Compte tenu des besoins et des intérêts poursuivis par la Ville de Lyon, il vous est ainsi proposé d'accepter l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, en date du 15 juin 2016, d'une partie des locaux du bâtiment 046 du quartier Général Frère sis 22-26 avenue Leclerc à Lyon 7^e, aux conditions suivantes :

- occupation à titre gratuit compte tenu du maintien de 1/3 des places en crèche au profit des personnels du quartier Général Frère soit 9 places sur 27 ;
- surface totale de 487 m² ;
- durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2016.

Parallèlement, la convention relative à l'utilisation des locaux, précisant les obligations de la Ville et du Ministère de la Défense en matière de gestion technique, ainsi que les modalités comptables liées à la participation financière de la Ville aux coûts de certaines prestations techniques assurées par l'Armée, est soumise à votre approbation. Comme l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, elle prend effet le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 5 ans.

Vu ladite autorisation d'occupation temporaire ;

Vu la convention relative à l'utilisation des locaux ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La mise à disposition, à titre gratuit, consentie à la Ville de Lyon par le Ministère de la Défense d'une partie des locaux du bâtiment 046 du quartier Général Frère sis 22-26 avenue Leclerc à Lyon 7^e, aux conditions sus évoquées, est approuvée.

2. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Ministère de la Défense, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'utilisation des locaux, ainsi que tout document y afférent.

4. La dépense résultant de la convention d'utilisation des locaux sera financée sur les crédits inscrits au budget de la Mairie du 7^e arrondissement – opération crèches 7 – nature 614 – fonction 64 – ligne de crédit n° 2191.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY